



Quelle stratégie adopter afin de transmettre son patrimoine Dans le cadre fiscal et juridique le plus rentable?

Transmettre son patrimoine à ses enfants et protéger son conjoint des aléas de la vie, c'est le souci, légitime, de tous ceux qui se préoccupent de l'avenir de leur famille. Une préoccupation qui implique non seulement de **préparer sa succession**, mais aussi de l'anticiper, notamment en profitant de tous les avantages fiscaux des donations.

Transmettre son patrimoine, c'est d'abord savoir à qui il sera transmis à son décès, et donc savoir qui hérite quoi et de qui. Ce qui implique, par exemple, de bien maîtriser les notions de réserve héréditaire et de quotité disponible, avant de rédiger son testament et de prévoir d'éventuels legs.

Mais un patrimoine se transmet aussi de son vivant. En mettant en œuvre, par exemple, des dons manuels ou des donations entre époux, ou plus généralement une donation-partage en faveur des enfants. En prenant bien garde d'éviter les risques des donations déguisées.

Il convient également de ne pas s'appauvrir abusivement dans l'objectif unique de réduire les droits de successions au détriment de votre train de vie.

En lien étroit avec votre notaire, après une étude patrimoniale globale, nous vous proposerons des solutions pertinentes d'organisation pour faciliter la transmission de votre patrimoine dans le respect de vos objectifs.

Pour plus d'informations ou mise en place d'une solution, n'hésitez pas à prendre contact avec nos professionnels.